# **Modèle contrat de prestation de service de nettoyage**

**Ce contrat est donné à titre indicatif. Il devra subir des modifications afin d’être parfaitement adapté à votre situation. Le recours à un professionnel du droit est fortement recommandé pour effectuer toute modification.**

**ENTRE LES SOUSSIGNÉS**

**L’entreprise** *(Nom, Prénom),* **ayant son siège social** **à…............................................,**

**Numéro de SIRET ……………………………………..**

**Ci-après dénommée le Prestataire,**

**D’une part,**

**ET**

**La société…............................. au capital de…......................., ayant son siège social**

**à…............................................, prise en la personne de M.**

*(fonctions)*,

**Ci-après dénommée le Client,**

**D’autre part.**

**Il a été préalablement exposé :**

**Préambule**

**Clause facultative.**

*Rappeler ici, en quelques lignes, les raisons qui motivent l’accord intervenu. Ceci peut être utile ultérieurement pour l’interprétation du contrat.*

**Ceci exposé, les parties sont convenues de ce qui suit :**

**Article 1 : Objet**

**Le présent contrat est un contrat de prestation de service nettoyage ayant pour objet…**

*Définir aussi précisément que possible la prestation attendue (type de nettoyage ou d’entretien, nature de la surface ou de l’objet à nettoyer, fréquence…).*

**Article 2 : Tarification des prestations**

1. Détermination du prix

*Au choix selon les situations :*

*Le Client s’engage à payer au Prestataire un prix forfaitaire total de … € TTC payable selon l’échéancier suivant :*

*o … € hors taxes lors de la signature du présent contrat,  
o … € hors taxes en fin de mission.*

*Le Client s’engage à payer un prix fixé en fonction d’un tarif horaire de… € TTC.*

Exemple : **Les prestations définies à l’article 1 ci-dessus seront facturées au client……..... € par journée pour un maximum de……...... journées.**

1. Modalités de paiement

*Les modalités de paiement du prix pourront soit figurer dans la présente clause de prix, soit dans une clause autonome, qui alors, pourra détailler davantage divers éléments*.

**Les sommes prévues ci-dessus seront payées par …., dans un délai de …. Jours de la réception de la facture. Tout retard de paiement donnera lieu à l’application de pénalités de retard au taux légal, sans mise en demeure préalable.**

**Article 3 : Durée**

*Les parties doivent préciser la durée du contrat : durée déterminée ou indéterminée.*

**Le présent contrat entre en vigueur à la date de sa signature pour une durée de ….**

**Obligations du prestataire**

**Article 4 : Exécution de la prestation**

*Il y a lieu de préciser ici le contenu éventuellement plus précis de la prestation et les modalités d’exécution de celle-ci.*

**Le prestataire est tenu à une obligation de moyens. Il s’engage à mener à bien la tâche précisée à l’article 1, conformément aux règles de l’art et de la meilleure manière.**

**À cet effet, il rassemblera les moyens nécessaires à la réalisation de la mission et à la continuité de ses services.**

**Il s’engage à respecter les règlements intérieurs et les consignes de sécurité applicables chez le Client.**

**Article 5 : Calendrier-délais**

**Le Prestataire s’engage à réaliser les prestations conformément au calendrier suivant : ….**

**En cas de non-respect des délais prévus, le Prestataire s’expose aux sanctions prévues à l'article 11.**

**Article 6 : Nature des obligations**

**Pour l’accomplissement des diligences et prestations prévues à l’article 1 ci-dessus, le prestataire s’engage à donner ses meilleurs soins, conformément aux règles de l’art. La présente obligation, n’est, de convention expresse, que pure obligation de moyens.**

**Article 7 : Obligation de confidentialité**

*Il est important que le prestataire soit tenu de ne pas divulguer les informations auxquelles il aura pu avoir accès, dans le cadre de l'exécution de sa mission.*

**Le prestataire considérera comme strictement confidentiel, et s'interdit de divulguer, toute information, document, donnée ou concept, dont il pourra avoir connaissance à l'occasion du présent contrat. Le prestataire, toutefois, ne saurait être tenu pour responsable d'aucune divulgation si les éléments divulgués étaient dans le domaine public à la date de la divulgation, ou s'il en avait connaissance, ou les obtenait de tiers par des moyens légitimes.**

**Article 8 : Obligations du client**

*Le client est tenu à une obligation de collaboration. Il est ainsi tenu de faciliter autant que possible la tâche du prestataire. Le client doit donc être disponible, actif et spontané. Il est également tenu de payer le prix de la prestation de nettoyage convenu.*

**Le Client s’engage à collaborer avec le Prestataire, notamment en lui communiquant toutes les informations pouvant contribuer à la bonne réalisation de l’objet du présent contrat et en l’informant en amont de toutes les difficultés susceptibles d’impacter la bonne réalisation, dont il aurait connaissance.**

**Le Client garantit au Prestataire et son personnel l’accès aux locaux d’exécution desdites Prestations. Il s’engage à les recevoir dans les meilleures conditions, dans le respect des règles d’hygiène et de sécurité conformément à la réglementation en vigueur.**

**Enfin, le Client s’engage à payer le prix du service de nettoyage selon les modalités prévues à l’article 2b.**

**Article 9 : Assurance qualité**

**Le prestataire s’engage à fournir des prestations de qualité répondant aux normes applicables en la matière. Il a l’obligation d’assurer des interventions de qualité par des préposés formés spécifiquement au nettoyage et à l’entretien. Le Prestataire met en œuvre les techniques d’entretien et de nettoyage nécessaires à la réalisation de sa mission et conformes aux besoins du Client.**

**Article 10 : Responsabilité**

*Dans ce type de contrats, les clauses limitatives ou suppressives de responsabilité sont licites dans la mesure où le préjudice que subirait le client n'est pas causé par une faute intentionnelle ou lourde du prestataire.*

**La responsabilité du Prestataire ne pourra être recherchée qu’en cas de manquement à son obligation de moyens. Sa responsabilité ne sera engagée que lorsque le préjudice subi par le Client résulte d’une faute intentionnelle ou lourde, causée par le Prestataire lui-même ou ses préposés.**

**Article 11 : Pénalités**

*Il est parfois important, parfois non, pour le client, d'insérer au contrat des pénalités, pour garantir l'exécution souhaitée, spécialement pour contraindre le prestataire au respect des délais stipulés lorsque ce respect des délais est déterminant pour le client.*

**Toute méconnaissance des délais stipulés à l'article 5 ci-dessus, engendrera l'obligation pour le prestataire de payer au client la somme de.......... €, par jour de retard.**

**Article 12 : Résiliation-sanction**

*Il est important pour les partenaires qu'un article du contrat permette au créancier d'une obligation inexécutée de mettre fin à la relation. Néanmoins, cette clause ne doit pas servir de prétexte à un co-contractant de mauvaise foi pour se débarrasser de l'autre en cas de manquement minime.*

**Tout manquement de l'une ou l'autre des parties aux obligations qu'elle a en charge, si bon semble au créancier de l'obligation inexécutée, la résiliation de plein droit au présent contrat, quinze jours après mise en demeure d'exécuter par lettre recommandée avec accusé de réception demeurée sans effet, sans préjudice de tous dommages et intérêts.**

**Article 13 : Résiliation hors faute**

*Clause utile dans le cas où le contrat n'aurait pas de terme (conclu pour une durée indéterminée). Elle permet aux parties de mettre ainsi fin unilatéralement au contrat, sous réserve d'un préavis.*

**Le présent contrat pourra être résilié à tout instant par chacune des parties, sous la réserve d'un préavis de … semaines/mois.**

**Dans cette hypothèse, les sommes déjà perçues par le prestataire lui demeureraient acquises.**

**Article 14 : Sous-traitance**

*Le prestataire peut souhaiter déléguer l’exécution d’une partie des prestations, sur lesquelles il dispose notamment d'un moindre savoir-faire.*

**Les tâches précisées à l'article 1 ne seront pour ce qui concerne les phases …., …., pas prises en charge par le prestataire, mais seront exécutées par la société......, en sous-traitance, ce que reconnaît et accepte le client.**

**Le prestataire s'interdit de sous-traiter à quiconque la réalisation des travaux définis à l'Article 1.**

**Article 15 : Force majeure**

**Aucune des parties ne pourra être tenue responsable d’un retard ou d’une défaillance dans l’exécution de ses obligations dû à la survenance d’un événement de force majeure, comme défini par la loi et la jurisprudence.**

**En cas de force majeure, la partie empêchée devra en informer l’autre partie, sans délai, par écrit. L’écrit devra indiquer la nature de l’évènement ainsi qu’une estimation de sa durée, dans la mesure du possible.**

**Les délais d’exécution prévus contrat sont automatiquement décalés en fonction de la durée de la force majeure.**

**Article 16 : Droit applicable**

**Le présent contrat est exclusivement régi par le droit français.**

**Article 17 : Juridiction compétente**

**Tout litige susceptible de s'élever entre les parties, à propos de la formation, de l'exécution, ou de l'interprétation du présent contrat, sera de la compétence exclusive du tribunal de commerce de …**

**Article 18 : Médiation**

**Pour tout litige, réclamation ou contestation, les parties peuvent recourir à un médiateur indépendant, chargé de trouver une solution amiable.**

**Coordonnées du médiateur :**

**Fait à..........................**

**Le...............................**

**En double exemplaire,**

**Signature du client : Signature du prestataire :**

(*personnes habilitées à engager chacune leurs entreprises respectives)*